

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**  
**ACADEMIE DE LA GUYANE**

**Lycée Polyvalent Bertène JUMINER**

Route de Saint Maurice - B.P. 57  
97393 - SAINT LAURENT DU MARONI CEDEX  
Tél : 05 94 34 22 00 / Fax : 05 94 34 31 35

Saint-Laurent, le 6 juin 2019

Le Proviseur

Dossier suivi par :  
Olivia FRASER-JUBITANA  
Annick LO-A-TJON  
Service gestion

**INFORMATION BOURSES, DEMI-PENSION ET INTERNAT**

**A) Bourses de lycée :**

1 – Si vous venez d'un collège, vous avez du faire votre demande de bourse de lycée dans votre collège d'origine.

- Mais si vous avez oublié de faire votre demande de bourse de lycée au collège vous ne pourrez pas être boursier en 2019/2020. Pour 2020/2021, il faudra remplir une demande en ligne vers la période le mois de mars 2020. Vous pouvez pour 2019/2020 faire une demande d'aide fond sociale qui vous sera, peut-être, accordée selon votre situation financière et vos besoins (exemple prise en charge partielle de la demi-pension).

2 – Si vous étiez au lycée Bertène JUMINER en 2018/2019 et que vous étiez boursier :

- Si vous continuez dans la même filière vous n'avez rien à faire vous serez automatiquement boursier en 2019/2020.

-Mais si vous changez de filière ou vous passez de CAP en BP ou vous redoublez. Vous devez remplir un dossier de vérification de ressources (à retirer au secrétariat de gestion en mois de septembre 2019).

3 – Si vous étiez lycéen dans un autre établissement en 2018/2019 et vous étiez boursier. Vous devez remplir un dossier de transfert de bourses (à retirer au secrétariat de gestion en mois de septembre 2019)

**B) Demi-pension et internat:**

RAPPEL DES TARIFS 2019 :

**Attention : Susceptible de modification de prix**

**Demi-pension : 500 euros pour l'année (1<sup>er</sup> trimestre 200€, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 150€)**

**Internat : 1335 euros pour l'année (1<sup>er</sup> trimestre 534€, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 400.50€)**

Vous pouvez retirer un dossier d'inscription à l'internat auprès de la vie scolaire.

Vous devrez impérativement effectuer votre inscription à la demi-pension ou à l'internat et régler la somme correspondante en intégralité au moment de l'inscription soit par chèque (vous pouvez faire plusieurs chèques débités à différentes dates) soit par espèces au secrétariat de gestion.

Les paiements des 2 autres trimestres se feront avant le début de chaque trimestre et en intégralité.

La gestionnaire

Le proviseur

N. ORIZONO

P. ARNOLIN